

CONSEIL D'ADMINISTRATION

—
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025

INFORMATIONS

CONVENTIONS PASSÉES HORS CONSEIL D'ADMINISTRATION – ANNÉE 2024

RAPPORTS PRESENTES EN BUREAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DEUXIEME SEMETRE 2024

RAPPORTS

RAPPORT 2025-01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

RAPPORT 2025-02 INSPECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE – RAPPORT D'EVALUATION DU SDIS DE VAUCLUSE

RAPPORT 2025-03 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 6 Février 2025
.....

DELIBERATION N° 01/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 6 Février 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE avait donné pouvoir à Monsieur thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Louis DRIEY, Claude MOREL

Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Madame Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations du SDIS de Vaucluse

- Lieutenant Christophe VACHER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU,
Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Madame Françoise DEMONT



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

RAPPORT N° 2025-01

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le lundi 16 décembre 2024 à 14h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni de plein droit dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement, le quorum n'ayant pas été atteint le jeudi 12 décembre 2024.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

Composition du Conseil d'Administration et présences

* Collège des maires et présidents d'EPCI

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Catherine GAY

Adjointe au Maire d'Avignon

Assistait également à la séance

Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Marielle FABRE, Catherine LANTHELME

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Claude MOREL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Monsieur Thierry LAGNEAU président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse ouvre la séance.

RAPPORTS

Rapport 2024-68 : Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2024

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté

Rapport 2024-69 : Convention pluriannuelle avec le Conseil Départemental 2025-2026

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté

Rapport 2024-70 : Création des emplois permanents

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté

Rapport 2024-71 : Organisation générale du Service Départemental d'incendie et de Secours et du Corps Départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté

Rapport 2024-72 : Modifications du tableau des effectifs

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté

Rapport 2024-73 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive et du travail du Centre de Gestion pour les PATS du SDIS84

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté

Rapport 2024-74 : Autorisation de passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance et évolution du gestionnaire des voies de radio du SDIS de Vaucluse

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils avaient d'autres questions particulières à formuler, le président lève la séance à 15h00.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 16 Décembre 2024.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 6 Février 2025
.....

DELIBERATION N° 02/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 6 Février 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE avait donné pouvoir à Monsieur thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Louis DRIEY, Claude MOREL

Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Madame Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations du SDIS de Vaucluse

- Lieutenant Christophe VACHER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU,
Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Madame Françoise DEMONT



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

RAPPORT N° 2025-02

INSPECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE RAPPORT D'EVALUATION DU SDIS DE VAUCLUSE

Conformément à l'article L 751-2 du code de la sécurité intérieure, les SDIS sont périodiquement inspectés par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile (IGSC).

Le SDIS de Vaucluse a fait l'objet de cette inspection périodique en mars 2024.

Celle-ci a donné lieu à la rédaction d'un rapport provisoire d'évaluation et de contrôle comportant 56 recommandations et 12 rappels au droit auquel le Service a répondu, comme l'y a invité l'IGSC, en formulant ses observations dans le cadre de l'échange contradictoire réglementaire.

Vous trouverez en annexe du présent rapport les recommandations émises ainsi que les observations correspondantes formulées par le SDIS de Vaucluse.

Parmi les recommandations il est à souligner que certaines actions avaient déjà été entreprises au moment de la rédaction du rapport d'inspection et d'autres si elles sont effectivement souhaitables doivent toutefois s'inscrire dans le temps, en raison de conséquences financières non négligeables.

A titre de synthèse, la mission a souligné que le département de Vaucluse était doté d'un SDIS de capacité opérationnelle solide, bien équipé et bien organisé avec des cadres qui ont démontré une bonne maîtrise de leur environnement et des chefs de centres très engagés dans leurs missions.

Le rapport fait état d'une bonne appréhension par la gouvernance des chantiers à venir.

Il m'apparaissait important en votre qualité d'administrateurs du SDIS de Vaucluse et dans un souci de totale transparence, que vous puissiez disposer de ces informations qui ont par ailleurs été communiquées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication de ces informations.

Je serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'inspection réalisé par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile dans le cadre de l'évaluation du mois de mars 2024.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 6 Février 2025

.....

DELIBERATION N° 03/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 6 Février 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE avait donné pouvoir à Monsieur thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jérôme BOULETIN, Louis DRIEY, Claude MOREL

Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Madame Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations du SDIS de Vaucluse

- Lieutenant Christophe VACHER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Hervé DE LEPINAU,
Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Madame Françoise DEMONT



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

RAPPORT N° 2025-03

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR L'EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Conformément aux obligations réglementaires, vous trouverez dans le rapport ci-après les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025. Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois maximum avant la présentation du Budget Prévisionnel.

Le présent rapport présente les points suivants :

- I - Evaluation des ressources et des charges de fonctionnement de l'année 2025
- II - Les soldes d'épargne et autofinancement
- III - Le niveau d'endettement
- IV - Les orientations pour l'investissement 2025

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique très contraint et incertain. En raison de la non-adoption de la loi de finances 2025 pour l'Etat, il est complexe de se projeter dans la programmation 2025.

La France doit diminuer son déficit budgétaire. Pour cela, l'Etat doit réduire ses dépenses de manière significative. Cet effort risque d'impacter les collectivités locales qui sont les principaux financeurs du SDIS.

Dans ce contexte, le budget 2025 du SDIS de Vaucluse doit s'inscrire d'une part dans l'optimisation de ses ressources financières et d'autre part, dans la poursuite de la maîtrise de ses dépenses.

Dans le cadre de l'optimisation de ses ressources, le SDIS sollicitera l'obtention de toutes les aides et subventions comme la récupération de la TICPE sur les achats de carburant pour les exercices 2023 - 2024, il mettra en application la délibération sur les contributions des communes et EPCI et la convention avec le département de Vaucluse signée en décembre 2024 et suivra les différentes conventions qui lient le SDIS avec les entités extérieures : ASF, le centre hospitalier d'Avignon, ENEDIS pour la revente de l'énergie produite par nos installations photovoltaïques.

Afin de maîtriser ses dépenses, le SDIS s'appuiera sur une prévision d'un taux d'inflation de 1.5% pour l'année 2025. La projection du prix des énergies et carburant montre une certaine stabilité par rapport à 2024.

Plusieurs contraintes s'imposent au SDIS :

- La difficulté de trouver une compagnie d'assurances, d'autant plus à un prix conforme aux contrats actuels.
- L'augmentation prévisible du taux patronal de l'URSSAF (+ 200 000 euros) et de la part patronale de la CNRACL (+ 600 000 euros), à laquelle s'ajoute l'impact du GVT estimé à 500 000 euros.

Ces contraintes réglementaires et économiques qui s'imposent au SDIS de Vaucluse représentent une augmentation d'environ 2 000 000 €. Le SDIS doit trouver un financement nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte défavorable le SDIS de Vaucluse maintiendra la réponse opérationnelle actuelle et continuera à faire preuve de résilience, d'efficacité et de maîtrise de ses activités.

I – Evaluation des ressources et charges de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'année antérieure est intégré aux prévisions budgétaires et participe à l'équilibre global du budget prévisionnel. Le résultat définitif sera arrêté lors de l'examen du compte financier unique prévu à la séance du CASDIS de mars 2025.

A – Ressources de fonctionnement

A1 – Les contributions communes/EPCI et département

Les ressources provenant des contributions des communes et EPCI sont fixées par la délibération prise lors du CASDIS du 7 novembre 2024.

Il convient de rappeler que la contribution globale des communes a évolué de 2.19% en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de juillet 2023 à juillet 2024. Elle s'élève par conséquent à 23 035 041 € hors dette.

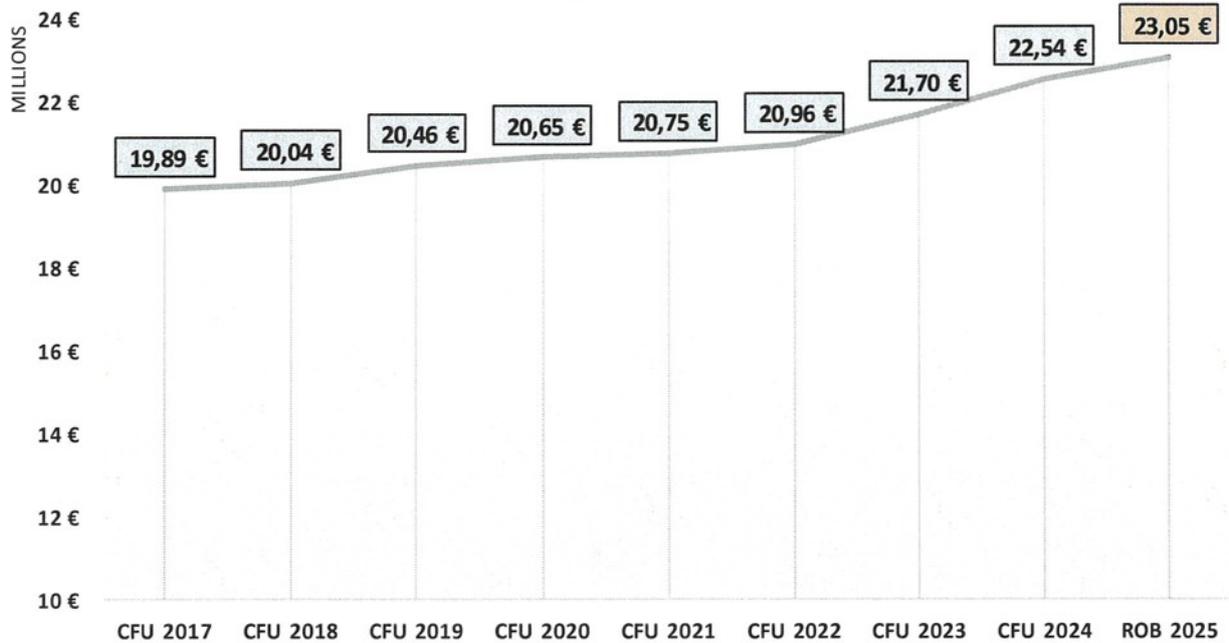
Pour le département, une convention de partenariat pluriannuelle pour les années 2025-2026, entre le SDIS et le Département de Vaucluse a été adoptée le 16 décembre 2024. Elle prévoit une augmentation maximale selon l'indice des prix à la consommation soit +2.19% pour 2025.

Elle s'élève par conséquent à 37 838 530 € hors les participations supplémentaires suivantes :

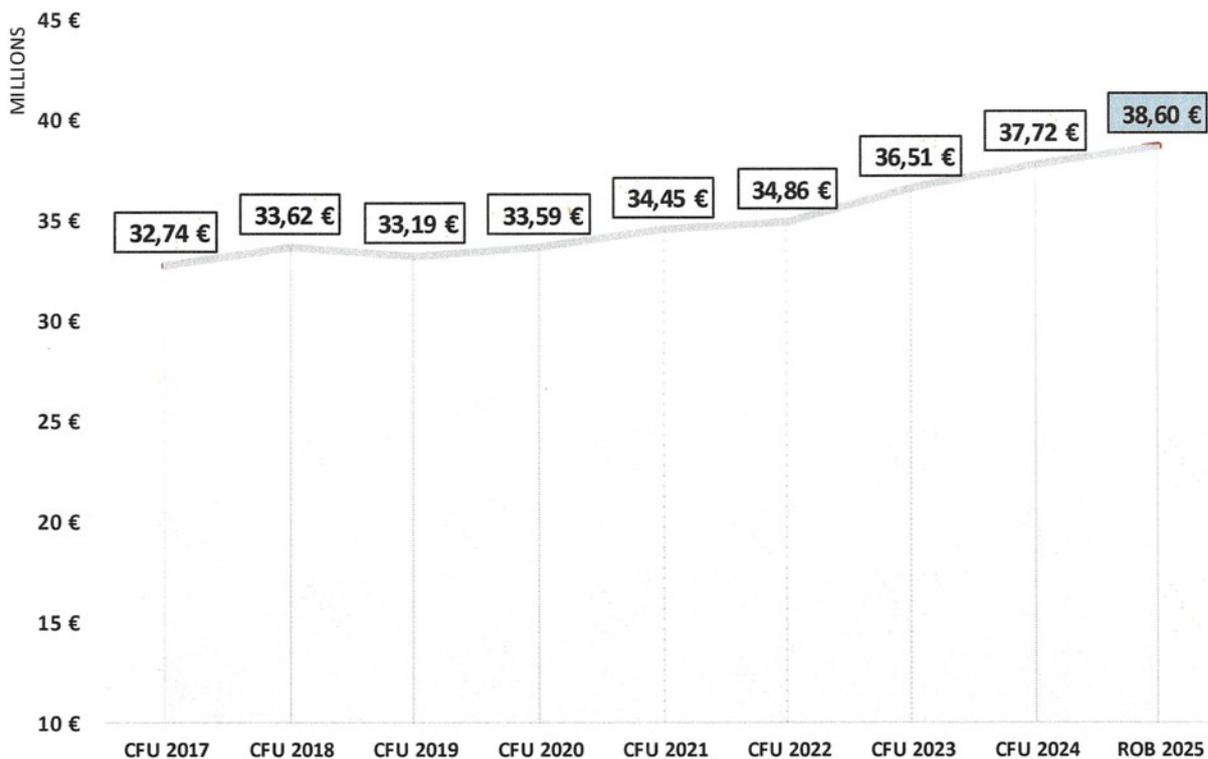
- de 464 341 € pour la prise en charge de la majoration de la prime de feu
- de 300 000 € pour la location d'un Hélicoptère Bombardier d'Eau (HBE)

L'engagement financier des collectivités locales, communes, EPCI et département démontre leur volonté d'accompagner le SDIS dans son fonctionnement.

Contributions - Communes / EPCI



Contributions - Département



A2 - Les autres ressources

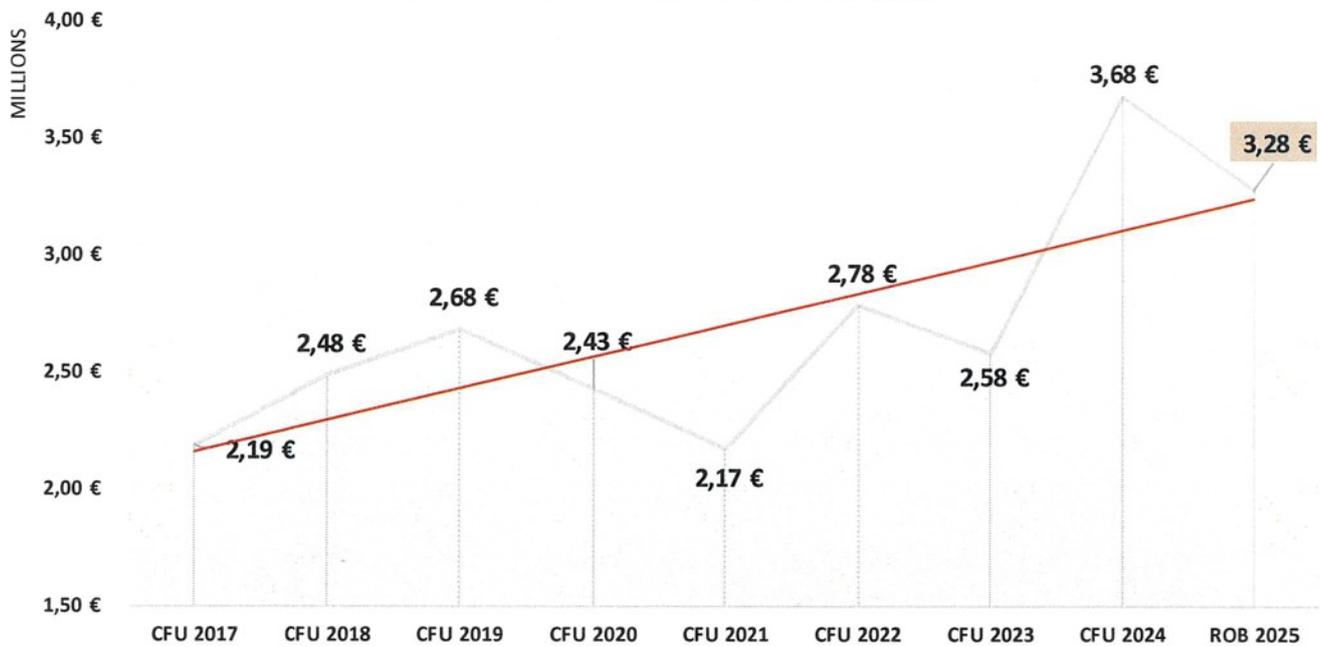
Le montant des ressources additionnelles proposé pour 2025 est estimé à 3 200 000 € contre 3 679 099 € réalisé en 2024 soit une baisse de 13% de CFU à BP.

Pourtant cette somme intègre une augmentation des carences des ambulanciers privés et la mise en place du nouveau dispositif de facturation de 2025 pour les trois premiers trimestres qui représentent 800 000 €, mais également du surplus d'électricité produit à Orange et Pertuis pour 32 000 €.

Pour les autres recettes 2025, elles ont été reconduites selon les valeurs 2024 et concernent :

- Les agents mis à disposition
- Les services de sécurité aux communes et autres services
- La part des agents sur les titres repas
- Le loyer payé par la SAMU sur la plateforme commune 18/112/15
- La facturation des interventions sur le réseau concédé autoroutier
- Le remboursement d'une partie du fonctionnement du SMUR Pertuis

**Autres ressources
 hors subventions exceptionnelles 2021/2022**



A3 – Le résultat de l'exercice 2024

La gestion 2024 montre un résultat positif d'environ 1 000 000 €, il est le fruit d'une maîtrise des dépenses du SDIS par les différents services acheteurs du SDIS et de l'obtention de recettes exceptionnelles (héritage, renforts extérieurs).

Ce chiffre sera définitivement arrêté après l'établissement du compte financier unique en CASDIS de mars prochain.

L'ensemble des ressources en fonctionnement représente 68 670 000 euros

B – Charges de fonctionnement

Le SDIS de Vaucluse subit les contraintes économiques comme toutes les collectivités, il doit nécessairement poursuivre ses efforts de maîtrise de ses dépenses pour que les charges s'adaptent aux ressources disponibles. Le détail est précisé dans les pages suivantes.

B1 – Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général augmentent de 3.43% entre le voté 2024 et les orientations de 2025.

Les charges prévues au chapitre 011 sont estimées à 8.03 M€ en hausse de 303 000 €. Cette augmentation est liée essentiellement à

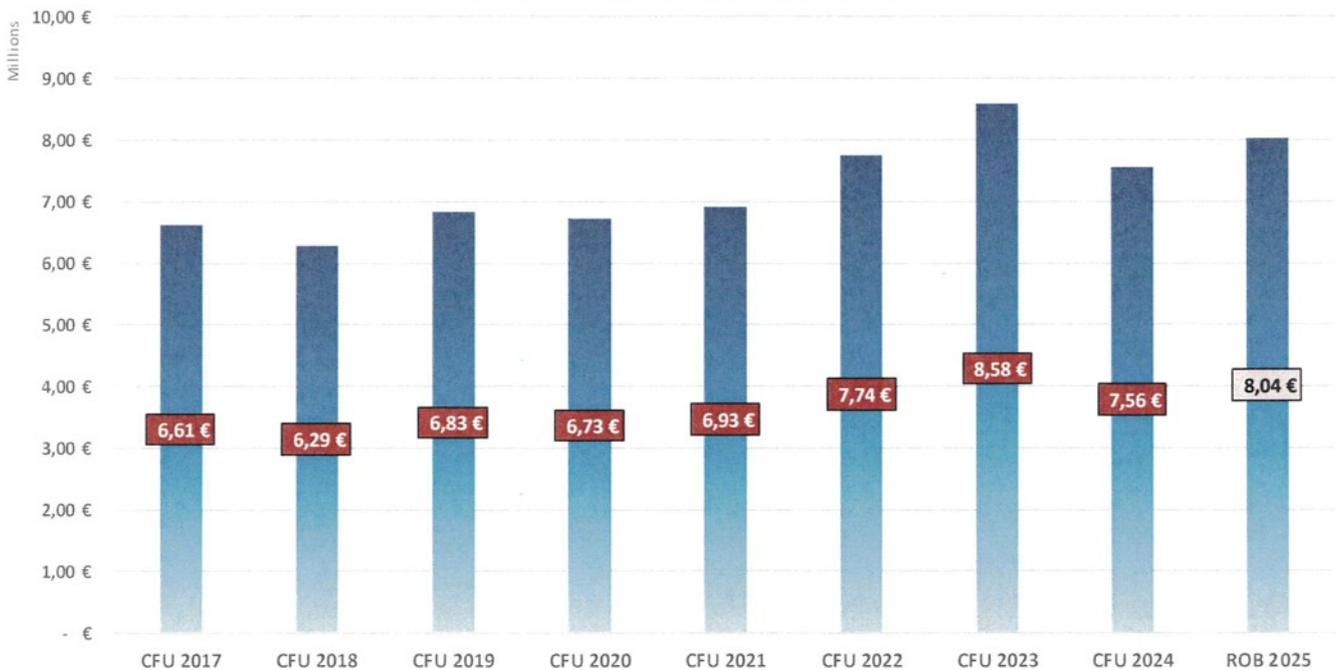
- L'évolution du coût des contrats d'assurance : 80 000 €,
- La variation des contrats de maintenance pour 73 000 €
- La réactualisation des marchés de nettoyage des locaux de 40 000 € suite à appel d'offres

L'année 2025 marque le début de crédits de fonctionnement nécessaires au nouveau réseau radio du futur (RRF) pour 70 000 €. Le financement de ce projet est à l'étude dans nos services pour répartir, la forte augmentation prévisible, entre le fonctionnement et l'investissement.

Ce chapitre intègre aussi l'estimation pour la location d'un HBE pour la saison estivale (totalement financé par le département à hauteur de 300 000 €).

Il convient de préciser que ces orientations peuvent s'avérer insuffisantes au regard d'une activité opérationnelle exceptionnelle.

Evolution du mandaté du chapitre 011



Il convient de souligner que les efforts de gestion et de maîtrise de notre consommation, réalisés entre les années 2017 et 2021, permettaient jusque-là de compenser les augmentations.

Depuis 2022, cette gestion vertueuse ne compense plus ces augmentations.

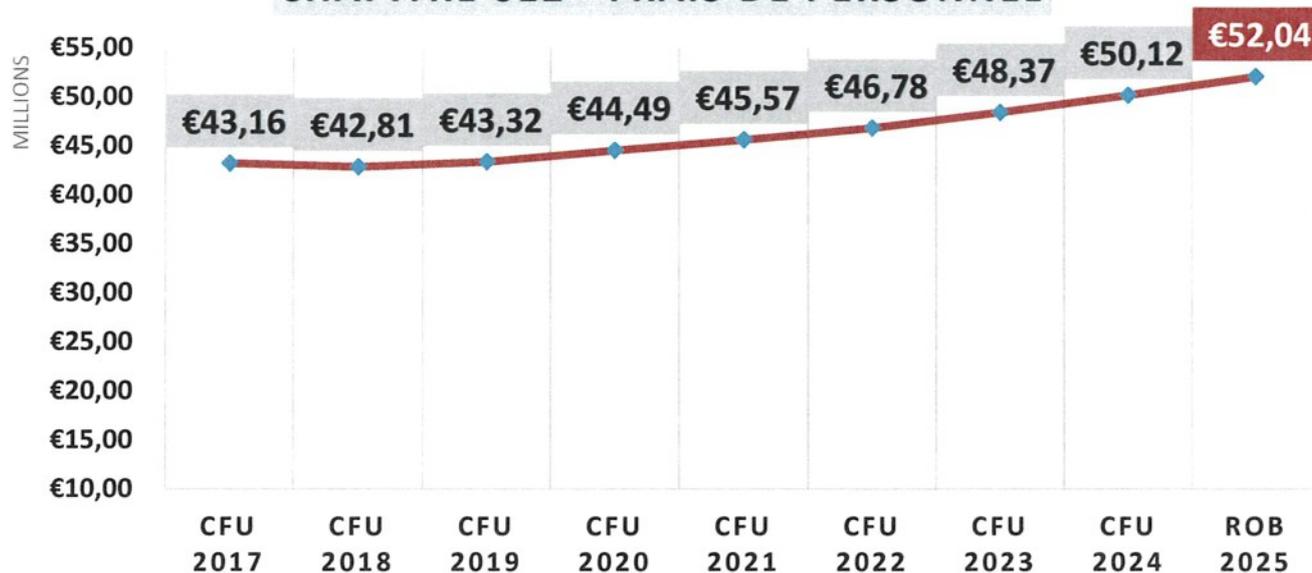
L'année 2024 marque un repli du 011 par rapport à 2023 en raison notamment de la baisse du prix de l'énergie et des efforts des différents services du SDIS pour maîtriser au mieux les dépenses. Le SDIS continuera à rechercher toute piste d'économie pour limiter au plus l'effet de ces augmentations de dépenses générales.

B2 – Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre 012, comme pour toutes les collectivités, est celui qui pèse le plus dans le budget du SDIS et c'est celui qui est sujet à beaucoup d'attention et de contrôles internes.

Malgré les efforts réalisés pour les contenir (stabilité des effectifs, limitation du recours aux contractuels), les charges de personnel affichent une hausse de 3.83%.

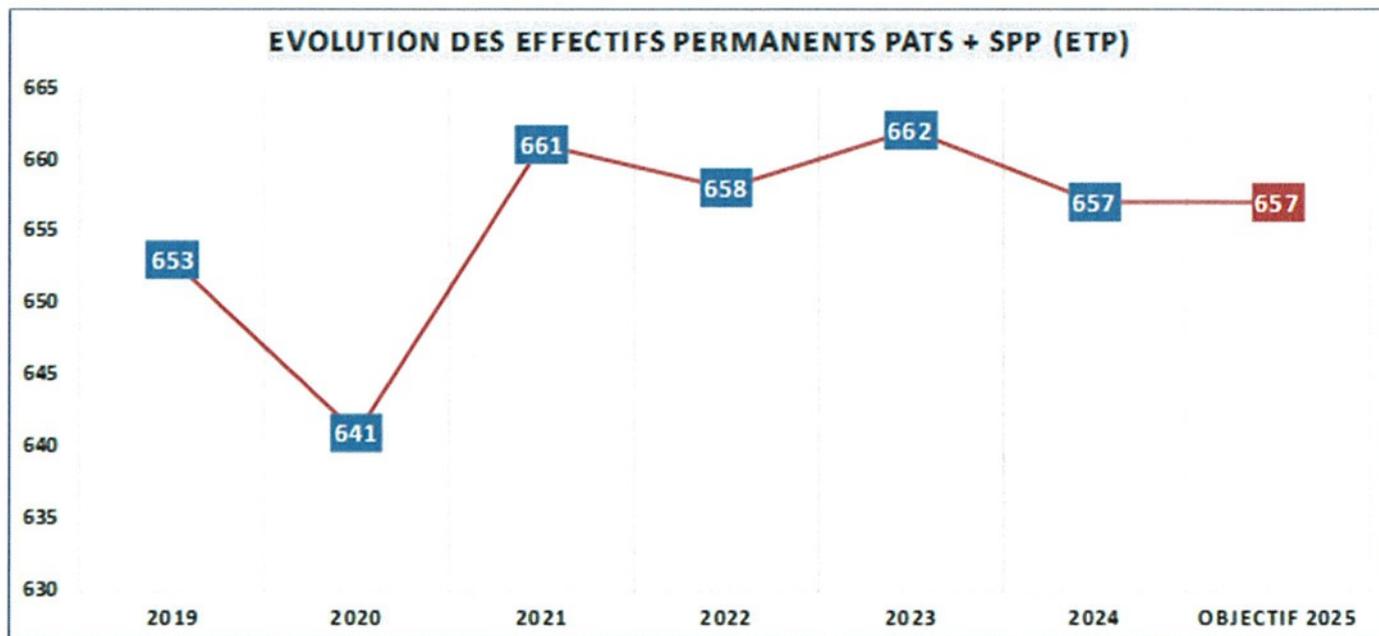
CHAPITRE 012 - FRAIS DE PERSONNEL



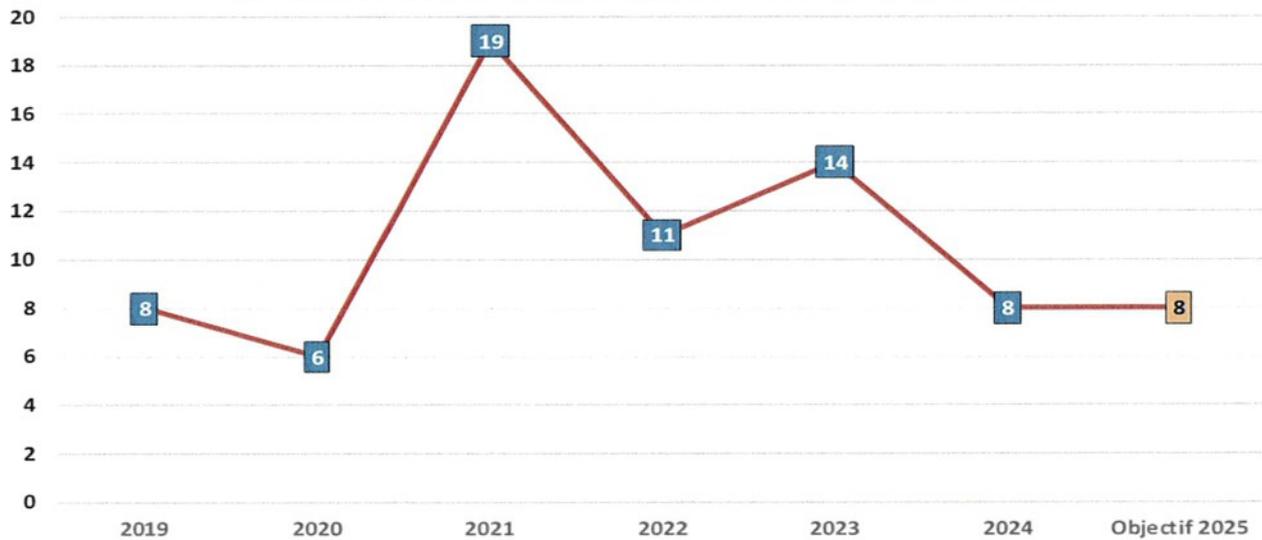
B2.1 Les charges des personnels permanents et contractuels

Les orientations pour l'année 2025, sont estimées à hauteur de 44.04 M€, soit une augmentation de 1.88 M€ par rapport à l'exercice précédent (+4.46%).

Cette augmentation est principalement due, à hauteur de 1.3 M€, à des mesures subies par le SDIS (GVT, augmentation des cotisations CNRACL et URSSAF). D'ailleurs, l'évolution des effectifs permanents et contractuels témoigne des efforts de stabilisation réalisés.



Evolution des effectifs SPP/PATS contractuels sur remplacement (ETP)



Les orientations budgétaires 2025 du SDIS et de l'ensemble de ses services ont fait l'objet d'un travail de projection précis et d'arbitrages fins pour poursuivre les efforts de maîtrise et de rationalisation des ressources, dans lesquels le SDIS s'est inscrit depuis plusieurs années.

Ainsi, la sous-direction « ressources » œuvre quotidiennement pour sensibiliser les différents acteurs aux contraintes budgétaires actuelles et à l'identification de sources d'économie, tout en conservant un service public de qualité pour l'ensemble du territoire Vauclusien et chacun de ses habitants.

Les objectifs 2025 de l'établissement en sont d'ailleurs la traduction notamment à travers des actions :

- ✓ La mise en place d'un plan d'actions et des conditions de travail (PACT) visant à réduire l'absentéisme et les accidents de travail, notamment dans le cadre des activités sportives des sapeurs-pompier.
- ✓ La mise en place d'indicateurs de gestion de ces absences et le suivi des agents absents pour faciliter le retour à l'emploi devraient permettre de réduire cet absentéisme.
- ✓ La mise en place d'une indemnité de suppléance pour les agents qui suppléent un personnel absent contribue également à limiter leur remplacement par un agent contractuel.
 Pour l'année 2025 le SDIS poursuivra sa politique de santé, sécurité et de qualité de vie en service. Ces mesures visent à la préservation du capital santé, à la prise en compte du risque psycho-social, à l'utilisation de la pratique sportive comme outil au service du maintien des conditions physiques.

Ces actions nouvelles se conjuguent avec celles déjà existantes :

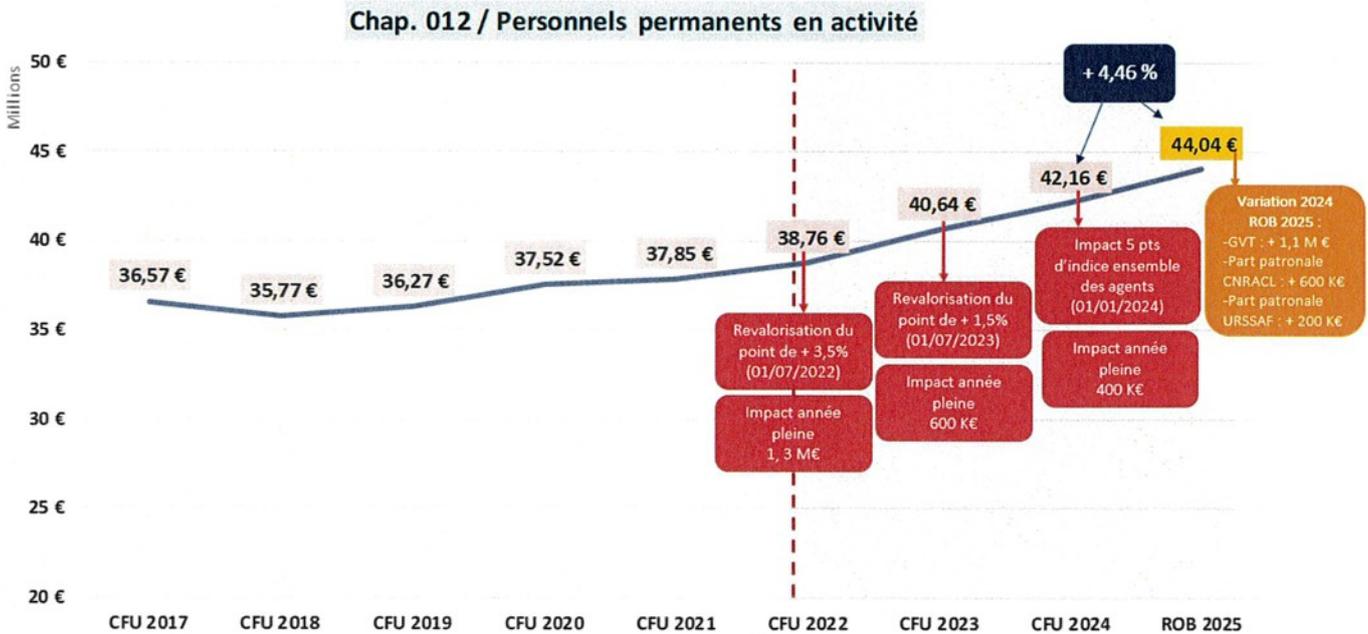
- ✓ Le dialogue de gestion piloté par le binôme de direction en lien avec les sous-directions reste une priorité 2025. Cette démarche initiée en 2022 permet d'échanger sur les éléments impactant la masse salariale tels que le recours aux heures supplémentaires et aux remplacements temporaires et pérennes. S'appuyant notamment sur le travail de Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) qui permet d'établir une vision à 5 ans, ces échanges s'inscrivent dans le cadre d'une politique de gestion rigoureuse des ressources.
- ✓ Le pilotage précis de la masse salariale, avec des rencontres bimensuelles, de la division finances et du groupement ressources humaines continuera d'apporter une aide à la décision de l'autorité territoriale. C'est ainsi que les effets noria sont mesurés, que chaque mesure gouvernementale est évaluée financièrement ainsi que chacun des projets RH impactant la politique salariale. Il en est de même pour la progressivité temporelle des remplacements.

L'ensemble de ces actions permet, comme exposé ci-avant, de répondre aux besoins de fonctionnement en maintenant une gestion rigoureuse et suivie des dépenses.

En conclusion,

➤ L'évolution des charges de personnel sapeur-pompier professionnel est induite par :

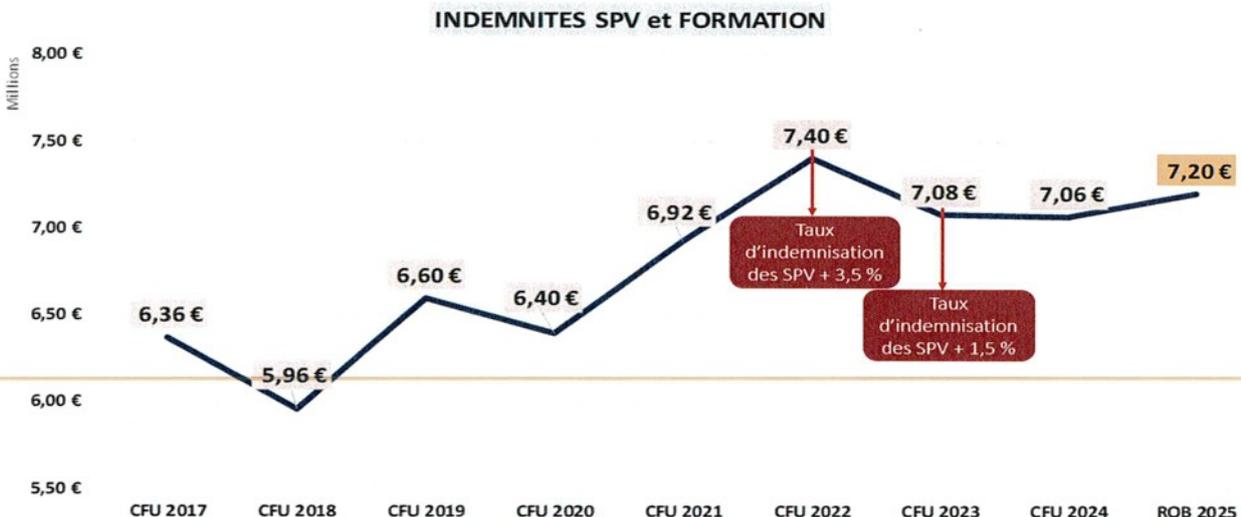
- Les recrutements dans le cadre de remplacement sur des postes ayant été définis comme prioritaires et indispensables au bon fonctionnement du SDIS.
- L'anticipation de l'augmentation des parts patronales CNRACL 3% et de l'URSSAF 1%.
- L'effet GVT (glissement vieillesse technicité) calculé sur le GVT indiciaire, qui est l'évolution constatée des indices moyens majorés des titulaires et contractuels.



B2.2 Les charges d'indemnités des sapeurs-pompiers volontaires

Malgré une sollicitation en hausse de 10% en 2024, les charges d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ont été maîtrisées sur cet exercice. Pour 2025, les indemnités des Sapeurs-Pompiers Volontaires (opérationnelles 6 700 000 € et de formation 500 000 €) et les allocations de vétérances et la prime fidélisation et reconnaissance (560 000 €) seraient prévues à hauteur de 7 760 000 € et afficheraient une relative stabilité par rapport au réalisé 2024.

Cette orientation s'inscrit dans la volonté d'une maîtrise de l'activité opérationnelle, du plan de formation des sapeurs-pompiers volontaires mais également de l'enveloppe d'indemnités SPV allouée à chaque centre de secours.



B3 – Autres charges

Le chapitre 65 - autres charges de gestion courante (participations, subventions, contributions obligatoires, indemnisation des élus) s'élèverait à 304 610 € et intègre les subventions aux associations de droit privé en lien avec le SDIS de Vaucluse.

B4 – Charges financières

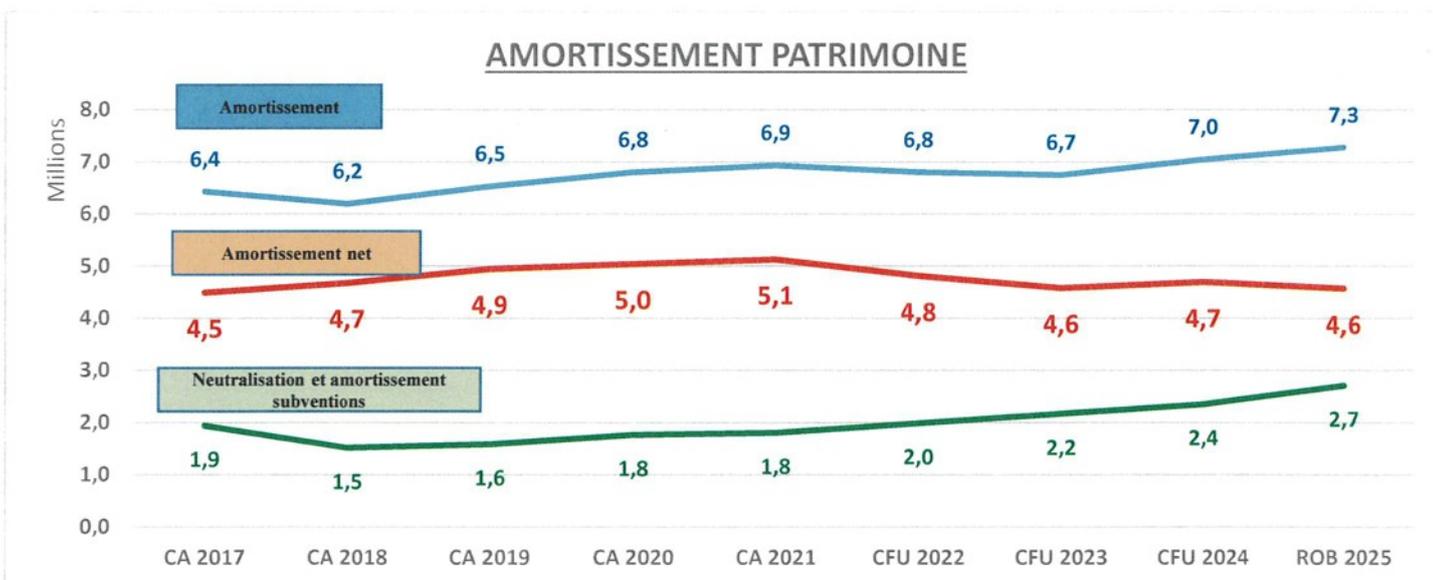
Le chapitre 66 relatifs aux charges financières (intérêts d'emprunts) est à la hausse en raison de l'augmentation du taux des emprunts. Le SDIS a pour priorité de maîtriser son endettement depuis cinq ans. Le montant des intérêts pour 2025 s'élève à 530 000 €.

Une analyse détaillée de la dette sera évoquée dans le chapitre 3 du présent ROB.

B5 – Dotation aux amortissement/virement à la section de fonctionnement/provisions

La dotation aux amortissements des biens et des équipements assure plus particulièrement le renouvellement des matériels opérationnels.

Le niveau de dotation au compte d'amortissement s'élève à 7 275 000 €, ce montant augmente de 3.34% par rapport à 2024.



En synthèse voici le tableau récapitulatif des orientations en dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	VOTE 2024 BP + DM	Orientations 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général (Energie, carburants, entretien véhicules, assurances, maintenances...)	7 736 000 €	8 039 000 €
Chapitre 012	Charges de personnel	50 176 950 €	52 041 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante (chapitre 65 subventions)	308 300 €	304 610 €

Chapitres	Libellé	VOTE 2024 BP + DM	Orientations 2025
Chapitre 66	Charges financières (intérêts de la dette)	529 300 €	570 000 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	10 000 €	10 000 € (prévision pour annulation de titres sur exercice antérieur pour les levées de doute)
Chapitre 68	Provisions	371 450 €	30 390 €
Chapitre 042	Amortissements - Provisions	7 040 000 €	7 275 000 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0 €	400 000 €
Total fonctionnement		66 172 000 €	68 670 000 €

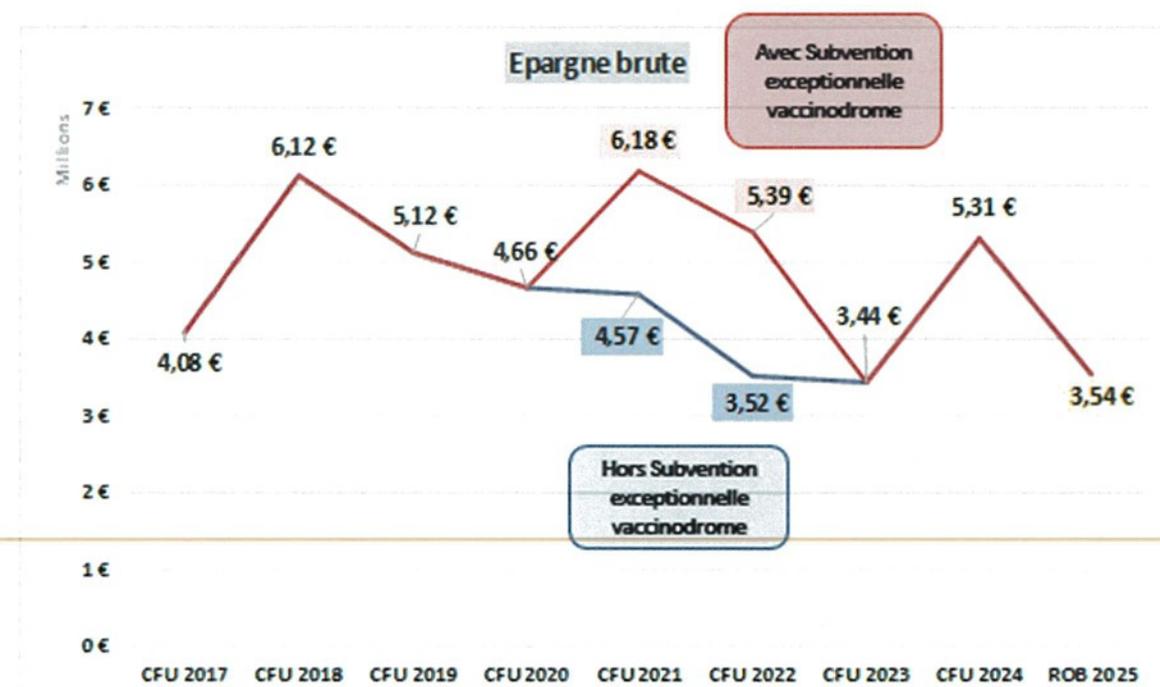
L'ensemble des dépenses en fonctionnement représente 68 670 000 euros

II – Les Soldes d'Epargne

Les différents soldes d'épargne viennent mesurer la capacité du SDIS à couvrir son annuité de la dette et à autofinancer une partie de son plan d'équipement.

Il est proposé néanmoins, d'observer l'évolution de l'épargne brute de 2017 à 2024. Il sera fait une distinction entre l'épargne brute provenant des subventions exceptionnelles du vaccinodrome et l'épargne brute sans ces subventions exceptionnelles.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prospective 2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	54 877 352	56 165 019	56 395 737	56 894 091	59 675 670	60 695 393	61 110 553	64 159 409	65 003 750
Dépenses Réelles de Fonctionnement	50 804 100	50 049 376	51 273 057	52 229 413	53 456 831	55 306 260	57 671 254	58 858 980	61 382 000
Epargne brute avec subv.exceptionnelle	4 073 252	6 115 642	5 122 680	4 664 678	6 218 840	5 389 133	3 439 299	5 300 429	3 621 750
Epargne brute hors subv.exceptionnelle	4 073 252	6 115 642	5 122 680	4 664 678	4 615 239	3 520 748	3 439 299	5 300 429	3 621 750



Le montant de l'épargne brute de 2025 est en repli par rapport à celle de 2024, elle est calculée selon les montants des recettes réelles et des dépenses réelles en fonctionnement prévues dans les orientations budgétaires 2025.

Le montant de l'épargne brute de 2024 est la conséquence d'une maîtrise des dépenses et de recettes exceptionnelles (renfort extérieurs 500 000 euros, 250 000 euros d'un héritage et de pénalités de marchés pour 300 000 euros)

L'épargne brute dégagée permet au SDIS de dégager un niveau de capacité d'autofinancement (CAF) suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité de la dette.

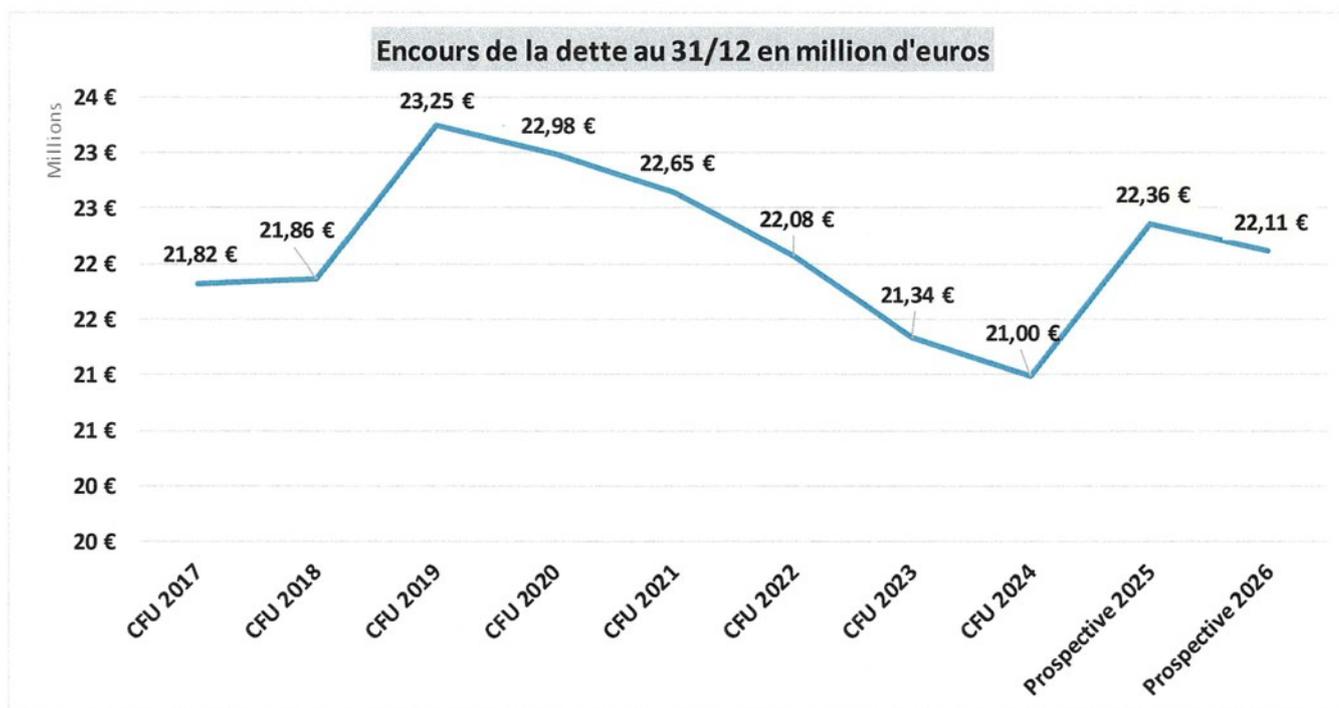
III – Niveau d'endettement

Depuis 2019 le SDIS de Vaucluse affirmait sa volonté de maîtriser sa dette durablement, pour cela, il réalisait un emprunt inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts.

La convention pluriannuelle SDIS 84 / CD 84 pour 2025/2026 ne reconduit pas la subvention annuelle d'investissement de 2 100 000 d'euros. Or il apparaît déterminant pour le SDIS de poursuivre la mise en œuvre de son plan pluriannuel de déploiement d'installations photovoltaïques.

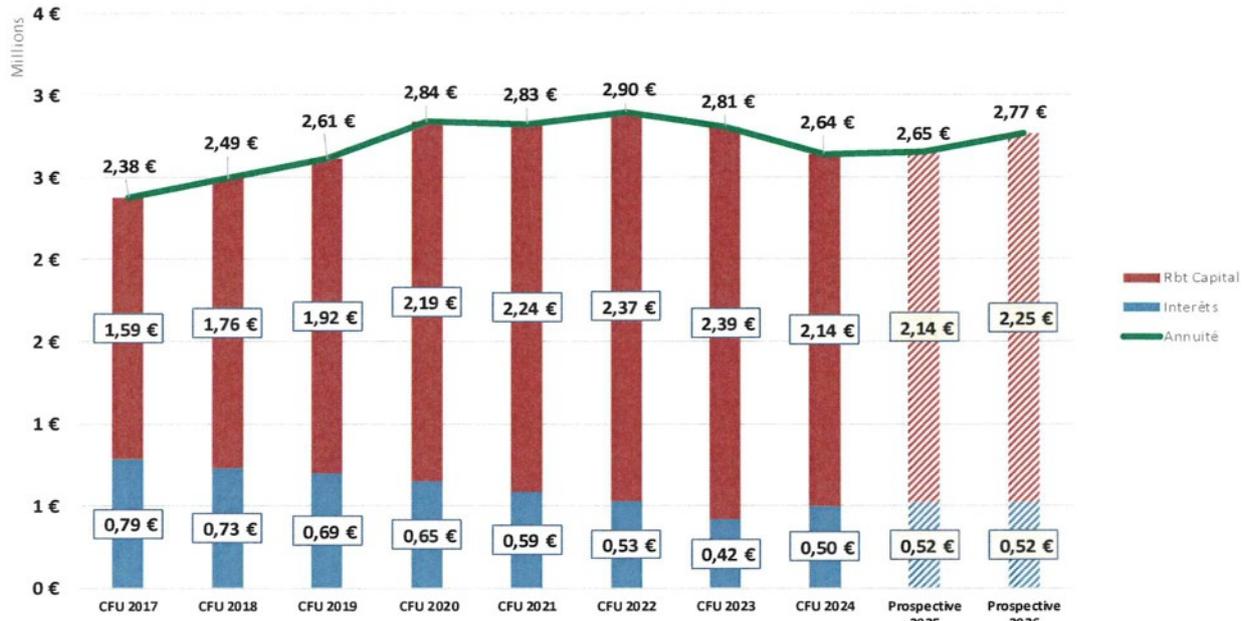
Par conséquent, pour l'année 2025, le SDIS ajoutera 1 500 000 € à son emprunt initialement projeté à 2 000 000 d'euros.

Pour les différentes projections, l'hypothèse est réalisée sur les emprunts en 2025 de 3 500 000 € et de 2 000 000 d'euros en 2026 sur 20 ans avec un taux de 3%



Le stock de dettes du SDIS de Vaucluse est constitué d'emprunts non toxiques. En effet selon la charte Gissler, tous les contrats sont classés A, seul un contrat est classé B (Emprunt réalisé auprès de la Caisse Française de Financement Local selon les conditions d'un taux structuré de 5% l'an. Ce contrat se terminera le 01/01/2032. L'encours au 01/01/2025 est de 1 707 000 € soit 7% de l'encours global).

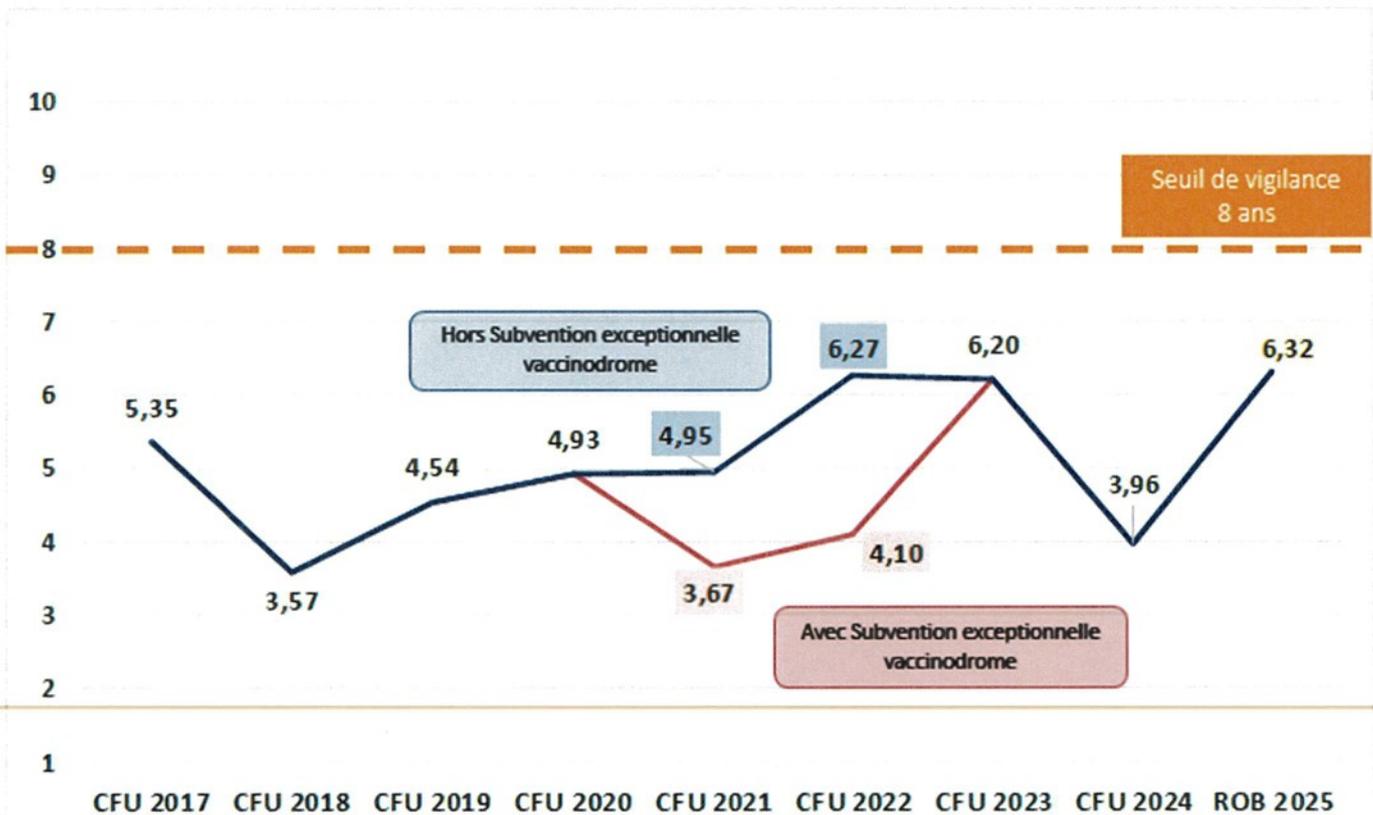
Evolution annuité de la dette en million d'euros



La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire au SDIS de Vaucluse pour rembourser sa dette en totalité, si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute chaque année.

Pour le SDIS de Vaucluse selon la projection :

Capacités de désendettement (en nombre d'année) Encours de la dette / Epargne brute



Cet indicateur montre une situation saine du SDIS de Vaucluse dans la gestion de sa dette.

Néanmoins, l'évolution de l'épargne brute peut entraîner une dégradation de cet indicateur (encours de la dette/épargne brute), qui nécessite d'être vigilant.

IV- Orientations d'investissement pour 2025

4-1 – Financement des investissements

Pour 2025, la participation des communes de Robion, Maubec, Ménerbes et Oppède pour la construction de la caserne des sapeurs-pompiers de Robion devrait s'élever à un montant de 145 000 €.

A ce stade, le SDIS a la certitude de disposer en 2025 de subventions accordées par :

- l'Etat pour le pacte capacitaire : 212 500 €
- la région sud PACA de 288 000 € (au titre du plan solaire et de la lutte contre les feux de forêts).

Le versement du Fonds de Compensation de la TVA devrait être de : 850 000 €.

L'annuité d'amortissement serait de : 7 275 000 €

A ce stade, l'emprunt inscrit pour cette année serait de 3 500 000 € (voir point 3 dette)

4.2 – Dépenses d'investissement

En matière d'équipement pour l'année 2025, les demandes de renouvellement des matériels, après arbitrages, s'élèvent à 8 200 000 € contre 8 900 000 € en 2024.

L'année 2025 marque un repli dans les dépenses d'équipement par rapport aux autres années en raison d'une diminution des subventions d'équipement et malgré un effort supplémentaire sur l'emprunt.

Les projets marquants pour cette année 2025 sont :

- La poursuite de la construction de la caserne des sapeurs-pompiers de Robion
- La rénovation des bâtiments en matière de performance énergétique
- L'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du pôle Fontcouverte
- La réflexion sur les équipements de formation des sapeurs-pompiers
- L'acquisition d'un Camion-Citerne Feux de Forêts Super (subventionné pacte capacitaire)
- La poursuite de la tranche 2025 du schéma directeur informatique
- Le début du financement en investissement du Radio Réseau du Futur
- La poursuite du financement en investissement de NEXSIS

Libellé	BP 2023	BP 2024	ROB 2025	EVOLUTION
Immobilier et équipement	810 000 €	676 000 €	655 000 €	
Rénovation énergétique bâtiments (installation de panneaux photovoltaïques et rénovation étanchéité)	1 900 000 €	1 375 000 €	820 000 €	
Constructions	100 000 €	450 000 €	1 300 000 €	
Matériel roulant	3 059 000 €	2 892 000 €	2 610 000 €	
Matériel d'intervention et habillement	1 056 000 €	1 003 500 €	868 000 €	
Matériel médical	381 000 €	286 500 €	285 300 €	=
Matériels informatique et transmissions	1 539 600 €	1 302 000€	1 245 000 €	
Autres matériels	207 000 €	140 315 €	95 707 €	

Le SDIS dispose aussi de crédits d'investissement pluriannuels. En effet, pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 84 a mis en place des « autorisations de programme – crédits de paiement » (APCP).

Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Les domaines concernés par les APCP sont :

- Les réhabilitations et constructions liées au parc immobilier
- L'amélioration énergétiques des bâtiments
- L'acquisition de certains matériels roulants
- Les vêtements d'intervention
- Les multi-paramètres (télémédecine)

Le rythme de mise en œuvre de ces autorisations de programme est directement tributaire des ressources mobilisables en investissement.

			Avant	2025	2026	Après
		Montant des AP	Montant des CP			
N° AP	N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025)	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice N (2)	Reste à financer de l'exercice N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
2224.006	Construction Caserne sapeurs-pompiers Robion	1 700 000,00 €	58 131,76 €	1 638 142,24 €	3 726,00 €	
2224.007	Construction Caserne sapeurs-pompiers Monteux	3 000 000,00 €	- €	- €	- €	3 000 000,00 €
2224.008	Télé médecine	1 000 000,00 €	450 417,98 €	145 873,68 €	403 708,34 €	
2224.009	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments du SDIS	6 000 000,00 €	1 720 938,39 €	1 563 980,83 €	1 600 000,00 €	1 115 080,78 €
2224.010	Caserne sainte-Cécile-les-Vignes	1 400 000,00 €	- €	- €	- €	1 400 000,00 €
2526.001	Camion-Citerne Feu de Forêts	1 700 000,00 €	- €	544 000,00 €	1 156 000,00 €	
2526.002	Véhicules secours et assistances aux victimes	1 300 000,00 €	- €	604 000,00€	696 000,00 €	
		16 100 000,00 €	2 229 488,13 €	4 495 996,75 €	3 859 434,34 €	5 515 080,78 €

Le SDIS a démarré en 2023 une transition énergétique d'une partie de son parc immobilier après une étude réalisée par la société OPTE. Ce projet prévu jusqu'en 2026 avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre de secours de Cavaillon a pour objectif :

- la réduction de la consommation énergétique
- la production d'une partie de notre consommation électrique
- la réduction des gaz à effets de serre
- la revente de l'excédent de production.

Cette opération aura un impact sur la section de fonctionnement par :

- La création d'une recette par la revente d'une partie de l'énergie estimée à 74 000 € euros par an
- La diminution du poste budgétaire énergie sur le budget du SDIS est estimée à 50 000 € sur les orientations 2025 et 150 000 € d'ici 2026.

Ces installations, prévues pour durer 20 à 25 ans, devraient être amorties en une dizaine d'années.

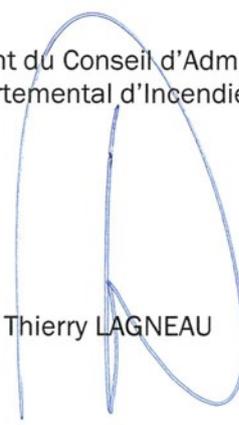
Le SDIS va devoir faire évoluer à la fois son système de transmissions des communications opérationnelles (passage de Antares à Réseau Radio du Futur) et son système de traitement de l'alerte et de gestion des opérations (passage de la solution Artemis au produit NexSis).

Pour cela, le SDIS va verser en investissement des subventions à hauteur de 400 000 € entre 2024 et 2025 pour NexSis et 400 000 € pour RRF entre 2025 et 2026. Ces deux évolutions majeures pour le SDIS auront d'importantes conséquences sur le budget de fonctionnement des exercices futurs.

Par ailleurs, le SDIS poursuit ses analyses relatives à la modernisation de ses outils pédagogiques notamment d'un plateau technique susceptibles d'accueillir les installations indispensables pour la formation des sapeurs-pompiers du département. Cette orientation fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation du Rapport de l'Inspection Générale et de la Sécurité Civile, établi en 2024. Une étude de faisabilité sera réalisée en 2025 afin de déterminer le devenir de ce projet.

Je sou mets ces éléments au débat puis au vote.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, après les débats repris dans le compte-rendu de séance, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu s'est prononcé favorablement sur le rapport d'orientations budgétaires relatif à l'évolution des ressources et des charges pour l'année 2025.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

